



COMITE DE PROGRAMMATION LEADER N°7 GAL DU PAYS D'ARGENTAN D'AUGE ET D'OUCHE

4 juin 2018 – 18h30 – Gacé

Compte rendu

Représentants du secteur public :

Présents (8) : Josette LASSEUR ; Daniel DELAUNAY (CdC Argentan Intercom) ; Michel LE GLAUNEC et Michel MAROT (CdC des Pays de L'Aigle) ; Sébastien GOURDEL et Luc FERET (CdC des Vallées d'Auge et du Merlerault) ; Frédéric LÉVEILLÉ (Ville d'Argentan) ; Jean-Marie VERCRUYSSSE (Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche).

Excusés (3) : Jean-Pierre LATRON (CdC Argentan Intercom) ; Pascal GUEUGNON (Ville de L'Aigle) et Jean-Marie CHOULET (CdC des Vallées d'Auge et du Merlerault).

Représentants du secteur privé :

Présents (8) : André BOITTIN (Association ACOR) ; Anne LARUELLE (Association des Gîtes de France) ; Georges CHAUVEL-TREPIER (CCI Portes de Normandie) ; Marc ROGEREAU (Chambre d'Agriculture de l'Orne) ; Lionel LERAY (Chambre de Métiers et de l'Artisanat) ; Annick DABIEL (CLIC du Pays d'Ouche) ; Brigitte CHOQUET (Union Départementale des Associations Familiales de l'Orne) ; Hugo DUPONT (MJC Le Rond-Point - L'Aigle).

Excusés (5) : Eric BORNEY (CCI Ouest-Normandie) ; Laurent BENARD (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Collines Normandes - Maison de la Rivière et du Paysage) ; Rodolphe JOIGNE (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Basse-Normandie) ; Claude TRIANON (Fondation du Patrimoine) ; Philippe TOUSSAINT (Septembre Musical de l'Orne).

16 membres présents sur 24, dont 8 membres du secteur privé, soit 16 voix délibératives sur 24 (soit 66,6 %) dont 8 voix délibératives du secteur privé (soit 50% des voix délibérantes présentes).

Le double quorum étant atteint, le comité de programmation peut valablement délibérer.

PETR Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche : Edouard REUSSNER (Directeur) ; Adeline JUMEL (Chargée de mission Leader) ; Laetitia HAREL (Gestionnaire des Fonds Leader).

Autres représentants excusés :

Laurent MARTING, Conseiller Régional de Normandie ; Madeline NICOLAS et Karine MORENO (Chargées de mission, Service Vie des Territoires et Contractualisation, Direction Aménagement du Territoire, Région Normandie).

La réunion débute à 18h30.

A l'ordre du jour :

- **Approbation du compte rendu du précédent comité de programmation,**
- **Validation des modifications apportées à des dossiers programmés,**
- **Validation des dossiers instruits par la Région, pour programmation,**
- **Examen des nouveaux dossiers de demande de subvention Leader,**
- **Etat d'avancement du programme Leader du GAL P2AO,**
- **Informations/questions diverses**

Approbation du compte rendu du précédent comité de programmation

Les membres du comité de programmation ont été destinataires du compte-rendu de la réunion du 4 décembre 2017.

En l'absence de remarque, le compte rendu est validé à l'unanimité des membres présents.

Validation des modifications apportées à des dossiers programmés

Les membres ont été destinataires d'un tableau récapitulatif des dossiers instruits et programmés lors de précédents comités de programmation. Des erreurs faites dans les rapports d'instruction et/ou les conventions Leader doivent être corrigées pour pouvoir monter les dossiers de demande de paiement. Pour un dossier, il s'agit de le déprogrammer. Le maître d'ouvrage ne pouvant pas poursuivre le dossier jusqu'à la complétude d'une demande de paiement.

Pour un autre, l'ajout d'un financeur supplémentaire vient modifier le plan de financement du projet.

Le comité de programmation valide à l'unanimité les déprogrammations et reprogrammations proposées à l'exception de la déprogrammation du dossier porté par la CdC Argentan Intercom. (cf. annexe 1 : reprogrammation/déprogrammation suites à des incidents dans les dossiers : avis du comité de programmation).

Le motif de déprogrammation est inapproprié : défaut de marché public. Une procédure de mise en concurrence a bien été effectuée à l'origine du projet mais celle-ci a été réalisée par l'association, gestionnaire de l'EHPAD. Pour bénéficier de fonds publics, il avait été conseillé de préférer un portage intercommunal plutôt qu'associatif. L'EPCI avait donc poursuivi la démarche entreprise par l'association et obtenu sans difficulté des aides du Conseil Départemental de l'Orne.

La déprogrammation de ce dossier accentue le fait que les associations ne sont pas considérées comme des opérateurs économiques, créateurs de richesses pour le territoire, fonctionnant avec des bénévoles, qui plus est. Il est rappelé également que la mesure Leader est censée être un soutien à l'innovation, or la rigidité des règles ne s'adapte pas à la pratique.

En conclusion, il est précisé que l'investissement a été réalisé, il a reçu un soutien du Département et que l'EHPAD lance sa première consultation de télémédecine en juin dans le cadre d'un partenariat avec le CHU de Caen.

Pour le dossier porté par la CdC Argentan Intercom, ne prennent part ni à la discussion ni au vote au motif d'un potentiel conflit d'intérêts : Messieurs DELAUNAY et LEVEILLE, ainsi que Madame CHOQUET.

Validation des dossiers instruits par la Région, pour programmation

Pour le comité de programmation du 4 juin 2018, nous avons reçu 4 rapports d'instruction :

- **Création d'un gîte de groupe et d'une aire naturelle de camping** (SARL le Petit Cob = maîtrise d'ouvrage privée)
- **Aménagement d'un lieu de création artistique** (Association les arts improvisés = maîtrise d'ouvrage privée)
- **Construction d'une base sport nature** (Commune de St Sulpice sur Risle = maîtrise d'ouvrage publique)
- **Création d'un gîte en éco-construction à ossature bois accessible aux personnes à mobilité réduite** (Claude DELAHAYE = maîtrise d'ouvrage privée)

Même si tous les projets méritent d'être instruits rapidement, la situation des 4 dossiers présentés revêt un caractère extrêmement urgent. Pour deux d'entre eux, l'attribution de l'aide Leader est fondamentale pour réaliser le projet (SARL le petit Cob et Association les Arts improvisés) et pour les deux autres (Base nature à St Sulpice sur Risle et Gîte atypique – C. DELAHAYE), étant déposés et réalisés depuis près de 3 ans, il était nécessaire d'avoir les conclusions de la Région.

Notons que ces dossiers mobilisent d'importants montants de FEADER Leader, et qu'ils vont contribuer, pour deux d'entre eux, à atteindre nos objectifs de paiement d'ici la fin de l'année 2018.

Le comité de programmation sélectionne les projets et valide les conclusions de l'instruction réglementaire des services de la Région (dont le plan définitif de la Région). Les trois dossiers portés par des privés requièrent toutefois une abstention, le taux d'aide publique étant jugé trop élevé pour ce type de maître d'ouvrage : argument déjà cité en phase de pré-sélection.

Examen des nouveaux dossiers de demande de subvention Leader

➤ **Analyse des dossiers relevant de la fiche action n°1 : Soutenir le développement des entreprises et les acteurs économiques**

→ **1^{er} dossier : Renouvellement du poste « Manager de Centre-Ville à Argentan – année 2018 »**

La CCI Ouest Normandie a déjà déposé deux demandes de subvention pour financer un poste de manager de centre-ville à Argentan. La présente demande porte sur la dernière année de demande de financement Leader. L'action sera probablement reconduite une quatrième fois mais sans le soutien Leader puisque celui-ci est possible dans la limite de trois années et de manière dégressive.

Comme le comité de programmation l'a demandé lors de la présentation du second dossier, la CCI avait fait état, dans sa fiche descriptive, d'un bilan des actions menées en année 1 et 2. Il est rappelé aux membres que les effets de telles actions ne sont pas immédiats.

Ce projet ne revêt pas de remarque particulière.

Ce projet recueille les notes suivantes : 13, 15, 15, 16.

Les membres, à l'unanimité, sélectionnent le projet et lui attribuent la note moyenne de 14/26.

Daniel DELAUNAY, Frédéric LEVEILLE et Brigitte CHOQUET, signalant un conflit d'intérêts ne prennent part ni à la discussion ni au vote.

→ **2nd dossier : Animation « Opération collective de modernisation (OCM) – année 2018**

Il s'agit d'un dossier porté par le PETR du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche pour l'année 2018. Il porte sur une action d'ingénierie thématique : le soutien au développement économique des petites entreprises en milieu rural. Ce projet mobilise une partie du temps de 3 agents du PETR : Sabrina LORY (30%), Emmanuelle DABON (30%) et Edouard REUSSNER (20%).

La mission consiste en l'animation, le pilotage et le suivi de l'opération. L'enveloppe globale de cette action s'élève à 435 000 € ; l'Etat (Fonds FISAC), la Région, le Département et les 3 CdC du PETR en sont les contributeurs.

Ce projet ne suscite aucune remarque particulière.

Ce projet recueille les notes suivantes : 14, 16, 16, 17, 19.

Les membres, à l'unanimité, sélectionnent ce projet et lui attribuent la note moyenne de 16/26.

Jean-Marie VERCRUYSSSE, Sébastien GOURDEL, Josette LASSEUR, signalant un conflit d'intérêts, ne prennent part ni à la discussion ni au vote.

➤ **Analyse des dossiers relevant de la fiche action n°3 : Offrir des services performants et adaptés**

→ **3^{ème} dossier : Construction d'une aire sportive et récréative à Nonant-le-Pin**

La CdC des Vallées d'Auge et du Merlerault a repris le projet initié par l'ancienne CdC, consistant en la construction d'une aire sportive (Citystade) à Nonant-le-Pin. Elle y a ajouté quelques éléments qualitatifs : des équipements de fitness, une aire de jeux pour enfants, des tables de pique-nique et du mobilier urbain.

Les membres évoquent un projet fédérateur pour cette collectivité malmenée récemment par des projets d'envergure supra-locale.

Ce projet ne suscite pas de remarque particulière.

Ce projet recueille les notes suivantes : 13, 14, 14, 14.

Les membres, à l'unanimité, sélectionnent le projet et lui attribuent la note moyenne de 14/26.

Sébastien GOURDEL et Luc FERET signalant un conflit d'intérêts, ne prennent part ni à la discussion ni au vote.

→ **4ème dossier : Expérimentation d'un Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) sur le territoire du Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche**

La Mission Locale d'Argentan-Vimoutiers souhaite développer un comité local pour le logement autonome des jeunes. Il s'agit d'un service destiné aux jeunes de 16 à 30 ans, public qui souvent cumule plusieurs difficultés : une succession d'emplois de courte durée avant d'accéder à l'emploi stable, un coût de logement assez élevé, des modalités d'accès aux logements non adaptées (bail de longue durée, ...), des ressources limitées, ...

Le projet porte sur l'expérimentation d'un dispositif qui a pour principal objectif d'améliorer la réponse logement faite aux jeunes avec la création d'une plate-forme de type « guichet unique », en agissant sur la double problématique de l'information et de l'offre sur le logement. Ce service expérimental en faveur de l'accès et du maintien dans un logement va s'étendre de 2018 à 2020 inclus. Au cours de cette expérimentation, la mission locale va identifier les moyens financiers et les partenariats afin de pérenniser le service dans le temps.

Le comité de programmation doit se prononcer sur le projet dans sa globalité c'est-à-dire sur l'expérimentation du service pendant 3 ans. Par mesure de simplicité et d'efficacité dans la gestion administrative du dossier, la pré-sélection du dossier est réalisée en une seule fois ; sur présentation de la présente fiche de demande d'aide préalable appelée aussi fiche descriptive. Etant donné qu'il s'agit d'une expérimentation sur 3 ans, le comité validera ultérieurement 3 plans de financements définitifs approuvés par les services instructeurs. L'aide Leader maximum accordée pour ce projet est de 61 000 €. Celle-ci sera répartie sur les 3 ans de manière dégressive :

Année 1 : 25 000 € (plafond maximum)

Année 2 : 80% du plafond instruit en année 1, dans la limite de 20 000 €

Année 3 : 80% du plafond instruit en année 2, dans la limite de 16 000 €.

Les membres précisent qu'un nouveau texte réglementaire sur la location courte durée est en court de définition. Il faciliterait la contraction de baux courts.

Ce projet recueille les notes suivantes : 19, 19,19, 20.

Les membres, à l'unanimité moins une abstention, sélectionnent le projet et lui attribuent la note moyenne de 19/26.

Frédéric LEVEILLE et DANIEL DELAUNAY signalant un conflit d'intérêts, ne prennent part ni à la discussion ni au vote.

➤ **Analyse des dossiers relevant de la fiche action n°4 : Favoriser le développement du tourisme**

→ **5ème dossier : Aménagement du gîte de la Porterie de l'Abbaye**

Dans la continuité de son projet de développement touristique et culturel de son village, la municipalité de St Evroult Notre Dame du Bois a décidé de réhabiliter une nouvelle partie du logis abbatial pour en faire un nouvel hébergement touristique labellisé. Avec ce projet, le nombre de couchages s'élève à 22. La municipalité sera en mesure d'accueillir des groupes.

Ce projet ne suscite pas de remarque particulière.

Ce projet recueille les notes suivantes : 13, 14, 16, 16, 17, 18.

Les membres, à l'unanimité, sélectionnent le projet et lui attribuent la note moyenne de 17/26.

→ **6ème dossier : Création d'un site Internet « Tourisme » et définition d'une nouvelle charte graphique**

Suite à la fusion des CdC au 1^{er} janvier 2017 et à la prise de la compétence « Tourisme », une nouvelle stratégie de développement touristique est mise en œuvre par la CdC VAM. Elle s'appuie sur plusieurs axes : promouvoir, se faire connaître, fédérer et renforcer l'image du territoire. La commission « tourisme » a donc décidé de mettre en œuvre plusieurs actions dont une nouvelle charte graphique (2 500 €), la définition d'une marque touristique et la création d'un site Internet (9 275€).

Le site Internet doit constituer un service qui réponde aux nouveaux usages, apporter un service interactif, dynamique. Il doit être un outil de mutualisation et de centralisation des informations aux services des professionnels touristiques locaux. L'office de tourisme propose d'adhérer à des

plateformes de flux RSS qui gèrent de l'information touristique, l'actualise et la diffuse à de nombreux canaux de diffusion (ex : plateforme Elloha, plateforme CirKwi, ...).

Ce projet ne suscite pas de remarque particulière.

Ce projet recueille les notes suivantes : 14, 15, 15, 20.

Les membres, à l'unanimité, sélectionnent le projet et lui attribuent la note moyenne de 16/26.

Sébastien GOURDEL et Luc FERET signalant un conflit d'intérêts, ne prennent part ni à la discussion ni au vote.

➤ **Analyse des dossiers relevant de la fiche action n°5 : Réhabiliter et conserver le patrimoine naturel et culturel**

→ **7ème dossier : Création d'un espace d'interprétation sur le patrimoine de St-Evroult en lien avec l'Abbaye**

Ce projet consiste en l'aménagement d'un musée sur le patrimoine de St Evroult en lien avec l'Abbaye. Il s'agit d'un second dossier déposé par la commune, cette fois-ci au titre de la fiche action 5. Ce projet marque la volonté de la collectivité de développer son patrimoine et de diversifier l'offre : après l'aménagement de son espace de loisirs (Parcabout), la collectivité souhaite proposer un lieu de visite culturelle et pédagogique, accessible au plus grand nombre et ainsi attirer de nouveaux visiteurs. La collectivité travaille en étroite collaboration avec une association locale (Association sur les Chemins de l'Abbaye de St Evroult en Ouche) et des personnes qualifiées (archéologues, directeur des archives départementales de l'Orne, ...).

Ce projet ne suscite pas de remarque particulière.

Ce projet recueille les notes suivantes : 16, 16, 16, 16, 17.

Les membres, à l'unanimité, sélectionnent le projet et lui attribuent la note moyenne de 17/26.

→ **8ème dossier : Exposition « Action ! le cheval fait son cinéma »**

L'EPA du haras du Pin a déposé sa troisième et dernière demande de subvention pour son projet d'organisation d'une exposition estivale. Le thème de la saison 2018 est « le Cheval fait son cinéma ». L'exposition s'attachera à la présence du cheval dans le cinéma et aux différents genres du cinéma et les différentes disciplines dans lesquels on peut le retrouver.

L'exposition utilisera de nombreux supports pour montrer l'omniprésence du Cheval dans le Cinéma.

Les membres souhaitent qu'une billetterie dédiée à l'exposition estivale soit développée. Jusqu'en 2017, la billetterie de l'exposition était couplée à celle de la visite du haras. Cette unique proposition n'est pas adaptée aux visiteurs locaux, qui pour la plupart, ont déjà visité le Haras du Pin.

Ce projet recueille les notes suivantes : 12, 14, 15, 16.

Les membres, à l'unanimité, sélectionnent le projet et lui attribuent la note moyenne de 15/26.

→ **9ème dossier : Séances de cinéma plein air**

En complément de son exposition, l'EPA du Haras du Pin va proposer des séances de cinéma en plein air sur le thème du Cheval. 5 films sont programmés entre le 18 juillet et le 15 août 2018. Les styles sont différents : du film populaire au plus audacieux et créatif.

Ce projet ne suscite pas de remarque particulière.

Ce projet recueille les notes suivantes : 13, 14, 14, 17.

Les membres, à l'unanimité, sélectionnent le projet et lui attribuent la note moyenne de 15/26.

➤ **Présentation du dossier relevant de la fiche action n°9 : Accompagner la mise en œuvre de la stratégie Leader portée par le GAL**

→ **10ème dossier : Animation et gestion du programme Leader**

Ce dossier ne nécessite pas d'analyse du comité de programmation dans la mesure où, la Région avait demandé à consacrer un minimum de 2 ETP pour l'animation-gestion du programme Leader.

Le PETR respecte les conditions fixées dans la convention Leader et consacre en effet 2,1 ETP à cette mission : Adeline JUMEL, à 100% ; Laetitia HAREL, à 60% et Edouard REUSSNER, à raison de 50%.

Etat d'avancement du programme Leader du GAL P2AO

Au 1^{er} juin 2018, le programme Leader du GAL P2AO, fait état de :

- 65 dossiers présentés dont 63 sélectionnés et 2 ajournés,
- L'enveloppe sélectionnée s'élève à 1 921 778,43 € soit 74% de l'enveloppe totale,
- 25 projets programmés et engagés,
- 9 dossiers de demande de paiement en cours d'instruction.

Lors de la réunion est présenté un rapide état d'avancement du programme Leader du GAL P2AO, par fiche action.

Fiches actions (FA)	Montant de l'enveloppe de la FA	Nb de dossiers sélectionnés	Montant sélectionné	Montant programmé
1: Economie	280 000 €	6	214 408 €	140 000 €
2: Diversification agricole	100 089 €	1	40 000 €	0 €
3 : Services	822 500 €	21	709 339 €	142 286 €
4 : Tourisme	280 000 €	14	352 080 €	90 397 €
5 : Culture/Patrimoine	280 000 €	8	195 281 €	146 469 €
6 : D. Durable/Trans° énergétique	280 000 €	8	223 321 €	63 020 €
7 : Stratégie	80 000 €	1	7 168 €	0 €
8 : Coopération	67 500 €	2	20 978 €	0 €
9 : Ingénierie Leader	395 000 €	2	159 203 €	79 052 €

Au regard du montant sélectionné, la mesure tourisme est très attractive. Toutefois, il n'est pas proposé au comité de procéder à un transfert d'enveloppe entre mesure. Il est conseillé d'attendre quelques paiements.

Informations/questions diverses

En l'absence de remarque, le Président clôt la réunion du comité de programmation.

La séance est levée à 20h.

Le Président, Jean-Marie VERCRUYSE

